



VILLE DE VENCE

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Commission des Finances et du Contrôle de Gestion du 30 mars 2018

LE BUDGET 2018 – LES AXES PRINCIPAUX

Le contexte dans lequel s'articule notre budget s'inscrit dans un climat de rigueur, mais doit également refléter les choix et engagements pris par notre municipalité pour nos concitoyens.

Ce contexte de rigueur se traduit en 2018 par la poursuite de la baisse, ou tout au mieux la stabilisation des dotations de l'Etat, amorcée depuis 2014.

A cette contrainte, nous devons également respecter l'engagement pris devant les vençois de ne pas relever les taux de fiscalité, mais dans le même temps, nous devons continuer à œuvrer pour le développement de notre belle cité et répondre aux exigences de qualité de service public que nos concitoyens sont en droit de nous demander.

C'est en ce sens que pour 2018, il a été demandé à chaque élu titulaire d'une délégation ainsi qu'à chaque service, de respecter pour chacun des projets qui seront menés, une triple exigence :

- l'intérêt des vençois,
- que chacune des actions menées contribue au développement de notre commune,
- que les projets restent en lien avec le développement économique et social de notre cité.

Ce postulat passe donc par la nécessité de contrôler au plus juste l'utilisation de chaque denier public.

Pour 2018, un certain nombre de contraintes s'imposent à la commune.

- 1) En ce qui concerne **les dotations de l'Etat**, et conformément aux annonces du gouvernement, il n'est pas programmé en 2018 de baisses nettes des dotations. Toutefois, l'écurement en fonction du potentiel financier de la commune fait peser sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) une diminution de 3%, soit 40 000 euros.
- 2) **La commune maintiendra le même niveau de fiscalité** en 2018 qu'en 2017. Les taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires seront gelés. Cela signifie que les baisses de recette et les hausses inéluctables de certains postes de dépenses (notamment les charges de personnel) seront compensées par des économies sur les charges courantes.
- 3) **Des charges de personnel** qui, même si elles connaissent une baisse en 2018 du fait du transfert des services de la médiathèque et du centre culturel à la Régie Culturelle de Vence, continuent de progresser du fait des revalorisations mécaniques (le GVT) et des hausses décidées par l'Etat (hausse des cotisations sociales, contribution de l'employeur pour compenser l'augmentation de la CSG...).
- 4) **L'intervention de la commune sur le dossier du Pra de Julian**. En 2018, c'est près de 3,13 M€ sur les 13 M€ prévisionnels qui seront investis pour la sécurité des habitants du Pra de Julian par le rachat des propriétés foncières.
- 5) **Le doublement de la pénalité SRU** pour manque de logements sociaux. De manière unilatérale, les services de l'Etat ont estimé insuffisants les efforts réalisés par la ville de Vence. Ce doublement de la pénalité entraînera une inscription supplémentaire en dépense de 213 000 euros qui est le montant de la pénalité nette, déduction faite des efforts réalisés précédemment par la commune.

C'est donc en prenant en compte l'ensemble de ces données qu'il vous est présenté le projet de budget primitif pour l'année 2018.

LE BUDGET 2018 – VUE GENERALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

21 509 680 €

21 509 680 €

DEPENSES	RECETTES
Dépenses réelles 19 546 378 €	Recettes réelles 21 409 680 €
Autofinancement : 1 983 302 €	Recettes d'ordre : 100 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

9 599 160 €

9 599 160 €

DEPENSES	RECETTES
Remboursement de la dette 7 959 160 €	Autofinancement : 1 983 302 €
Remboursement de la dette 1 540 000 €	Emprunt 2 864 731 €
Opération d'ordre : 100 000 €	Recettes d'investissement 4 751 127 €

I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 21 509 680 euros

Dont :

- dépenses réelles : 19 546 378 euros,
- dépenses d'ordre : 1 963 302 euros.

Les axes forts du budget primitif 2018 :

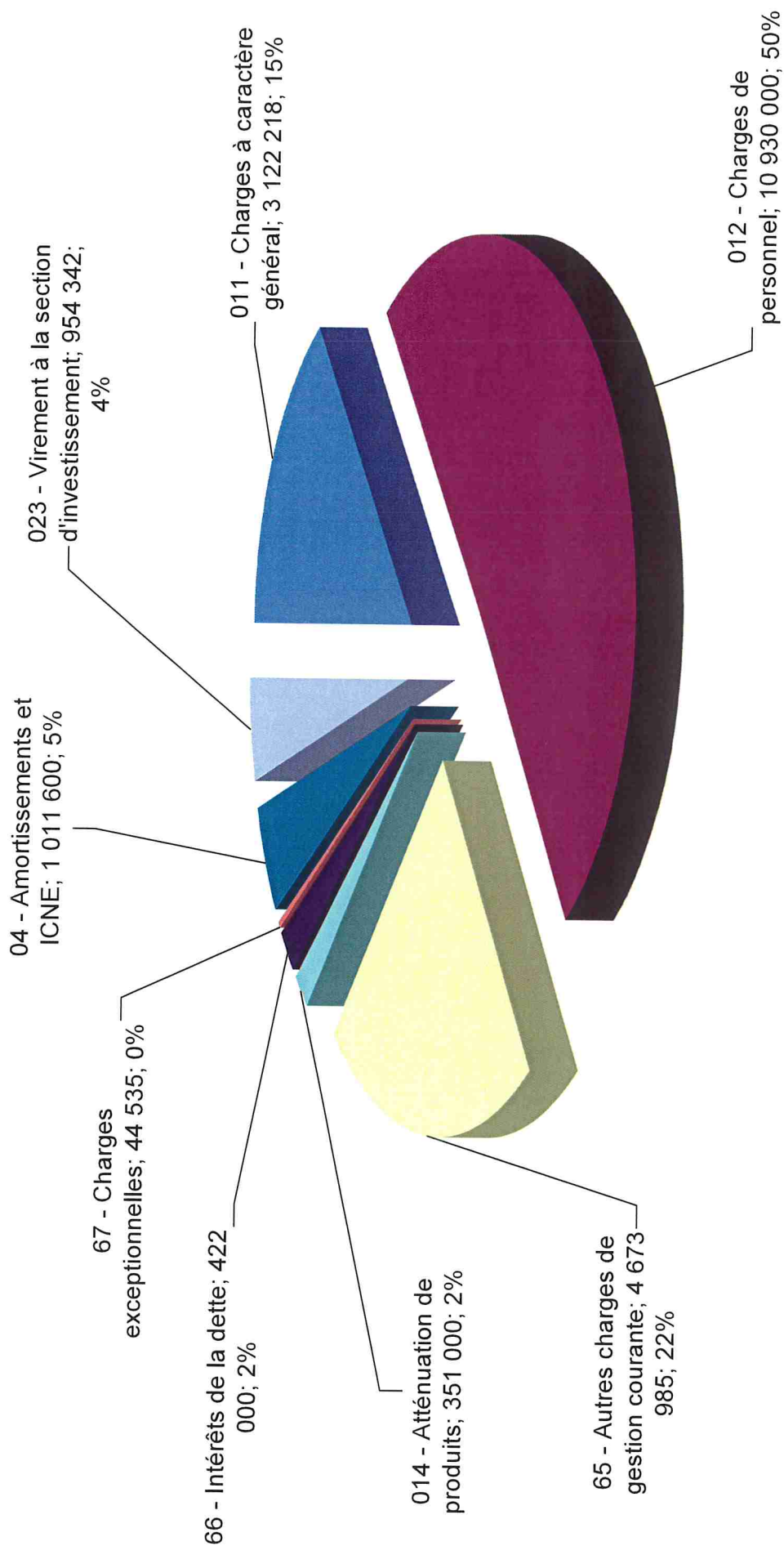
- réduction des charges à caractère général : 5,63% par rapport au réalisé 2017,
- transfert du personnel de la médiathèque et du centre culturel à la régie culturelle de Vence => - 3,84% sur les charges de personnel en comparaison de 2017,
- hausse de la subvention à la Régie Culturelle de Vence => + 600 000 euros,
- stabilité des subventions versées,
- prise en compte de la pénalité SRU imposée par l'Etat à hauteur de 213 000 euros.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est contenu : une progression de 1,15% en comparant le BP 2018 au BP 2017 et une diminution de 0,35% en comparant le BP 2018 au CA 2017.

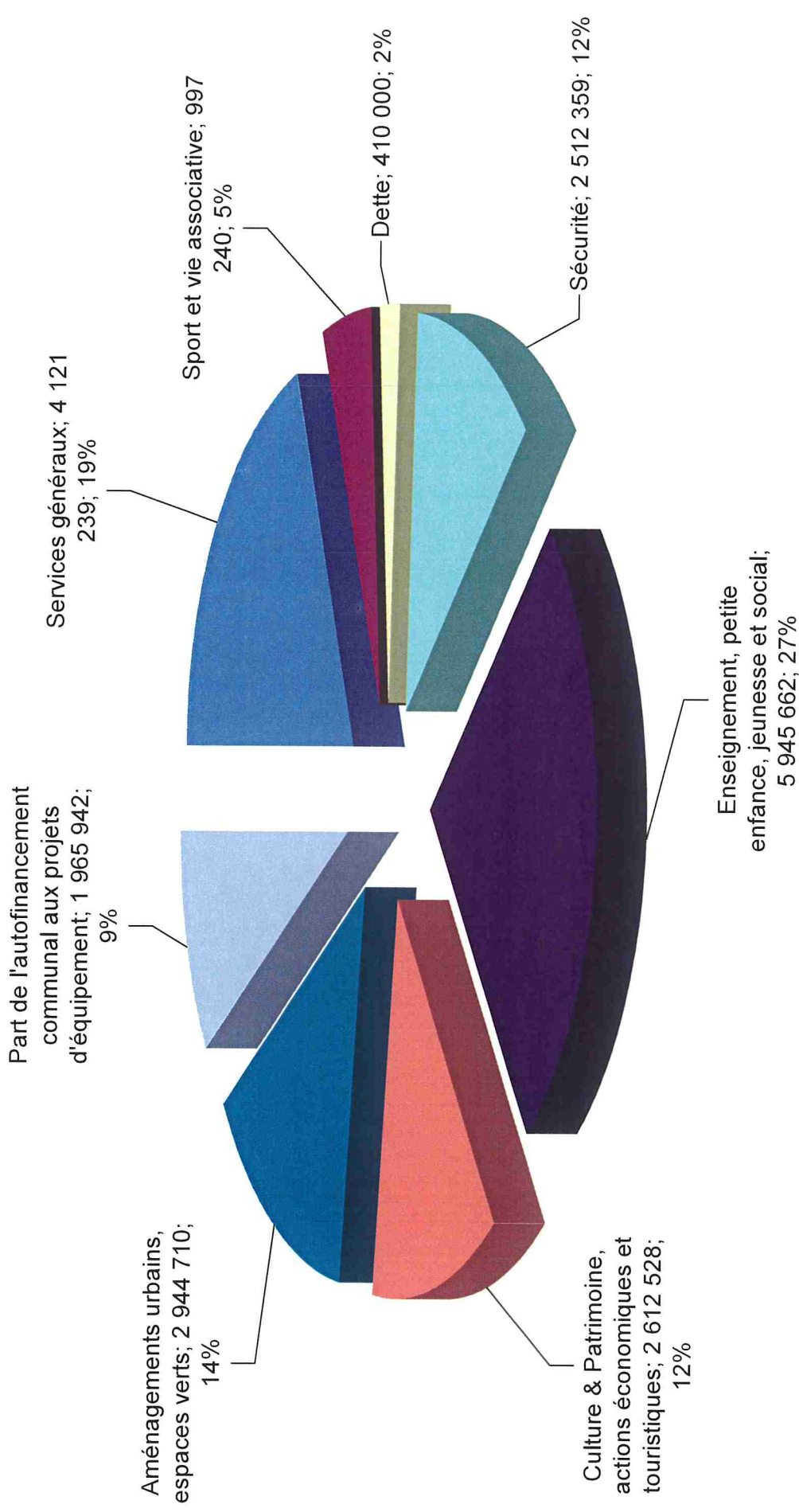
Pour mémoire, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) prévoit un effort de 13 Mds € pour le secteur public local, au travers d'une contractualisation pour les collectivités qui ont les dépenses de fonctionnement les plus importantes (> à 60 M€), soit 340 collectivités. Dans son article 13, la LPFP associe les collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Pour cela, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre doit correspondre à un taux de croissance annuel de 1,2 %.

**Les efforts de rationalisation conduits en 2018 permettent à la commune d'être sous la barre de ce seuil de 1,20%.
Le budget 2018 connaît également une progression des recettes réelles de fonctionnement plus rapide que les dépenses, 1,18% contre 1,15%.**

Les dépenses de fonctionnement par nature



Les dépenses de fonctionnement par pôles d'activités



Charges à caractère général : 3,12 M€ en baisse de 5,63% p/r au CA 2017

Face à la raréfaction des contributions et des recettes, la commune se doit d'être extrêmement vigilante sur l'utilisation de chaque denier public.

Chaque poste de dépense sur les charges à caractère général a donc fait l'objet d'une attention minutieuse, et permet d'afficher en 2018 une baisse de plus de 186 000 euros en comparaison à 2017.

Ces baisses s'analysent comme suit.

- Le transfert des charges liées à la médiathèque et au centre culturel à la Régie Culturelle de Vence représentent une diminution de plus de 130 000 euros.
- La rationalisation des dépenses (notamment suite à la montée en puissance de la Régie Culturelle de Vence) permettra à la commune de réaliser une économie de près de 61 000 euros sur l'organisation de l'ensemble des manifestations. En ce qui concerne les manifestations culturelles, cette dépense a été transférée à la Régie Culturelle de Vence.
- Une diminution de la charge locative foncière de 16 000 euros.
- 13 000 euros d'économies sur les actions de communication cela grâce aux actions menées liées à la réorganisation des services.

Des enveloppes de crédit sont toutefois maintenues pour plusieurs activités.

- La poursuite des actions vers la jeunesse par l'application d'un tarif jeune au cinéma pour 20 000 euros.
- la mise en place des accueils périscolaires en lieu et place des nouvelles activités périscolaires pour 35 000 euros.

Charges de personnel : 10,93 M€ en baisse de 3,84% p/r au CA 2017

A l'instar des charges générales, la rarefaction des ressources (baisse des dotations de l'Etat, stabilité de la fiscalité locale...) nous impose d'avoir une gestion rigoureuse mais ambitieuse de la carrière de nos agents territoriaux, tout en maintenant une irréprochable qualité de service public en direction des vençois.

Les efforts réalisés par les services municipaux (réorganisation interne, non remplacement de départs en retraites, mutualisation des ressources) permettent de contenir la hausse obligatoire des charges de personnel.

Plusieurs mouvements impactent à la baisse nos charges de personnel.

Au 1er janvier 2018, les services de la Médiathèque (8 agents) et du Centre Culturel / Vence Culture (12 agents) ont été transférés à la Régie Culturelle. Il s'agit de la seconde phase de l'objectif général qui est de créer à terme un véritable pôle culturel au service de la Ville et surtout des vençois. En 2019, le Conservatoire de Musique clôturera le phasage avec son transfert auprès de la Régie Culturelle de Vence.

Le volume financier de ce transfert du budget de la ville au budget de la Régie Culturelle de Vence s'élève à près de 620 000 euros.

En 2018, 7 employés communaux seront admis à faire valoir leur droit à la retraite.

Les services concernés sont le service de l'éducation (3 agents), le Centre Technique Municipal (2 agents), le service financier (1 agent) et le conservatoire de musique (1 agent). Ces départs à la retraite représentent une économie de plus de 110 000 euros.

Cette baisse se trouve par ailleurs atténuée par des facteurs exogènes et d'autres liés à la structure de notre personnel.

En 2018, le Gouvernement a décidé de relever le taux de la contribution sociale généralisée de 5,1% à 6,8%. Cette hausse a pour but de compenser la baisse de certaines cotisations sociales et donc de donner du pouvoir d'achat supplémentaire aux salariés.

Toutefois, en ce qui concerne la fonction publique, les agents territoriaux ne bénéficient pas, comme dans le privé, de la suppression des cotisations « maladie » et « chômage » qui vient résorber l'impact de la hausse de la CSG.

L'Etat a donc mis en place deux compensations : la première, qui consiste en la diminution des cotisations CES (cotisations exceptionnelles de solidarité) de 1% et de la cotisation maladie (0,75%) pour les contractuels et la seconde, qui consiste en le versement par l'employeur d'une indemnité compensatrice de perte du pouvoir d'achat.

La mise en place de cette indemnité compensatrice doit être versée à l'ensemble des fonctionnaires et des contractuels de droit public en poste au 31 décembre 2017. Elle s'élèvera en 2018 à près de 85 000 euros, à la charge de la commune.

Dans le même temps, les hausses de la part patronale des cotisations sociales (la cotisation employeur au titre de la maladie des agents relevant du régime général passe de 12,89% à 13%...) représente une charge supplémentaire de plus de 51 000 euros.

En 2018, la commune devra régler à la CNRACL une somme de 43 000 euros liée à la validation des périodes de travail de son personnel non titulaire pour la retraite. En effet la collectivité, auprès de laquelle les services ont été accomplis, est redevable des contributions rétroactives, qui sont une dépense obligatoire à sa charge (décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003, articles 50 et 51).

Par ailleurs, la progression mécanique de la carrière de nos agents (le glissement – vieillesse – technicité) représentera en 2018 une dépense de près de 65 000 euros.

En consolidant l'ensemble du périmètre d'intervention sur la commune de Vence, le nombre d'agents est de 401, soit en équivalent temps plein à 344,76 agents.

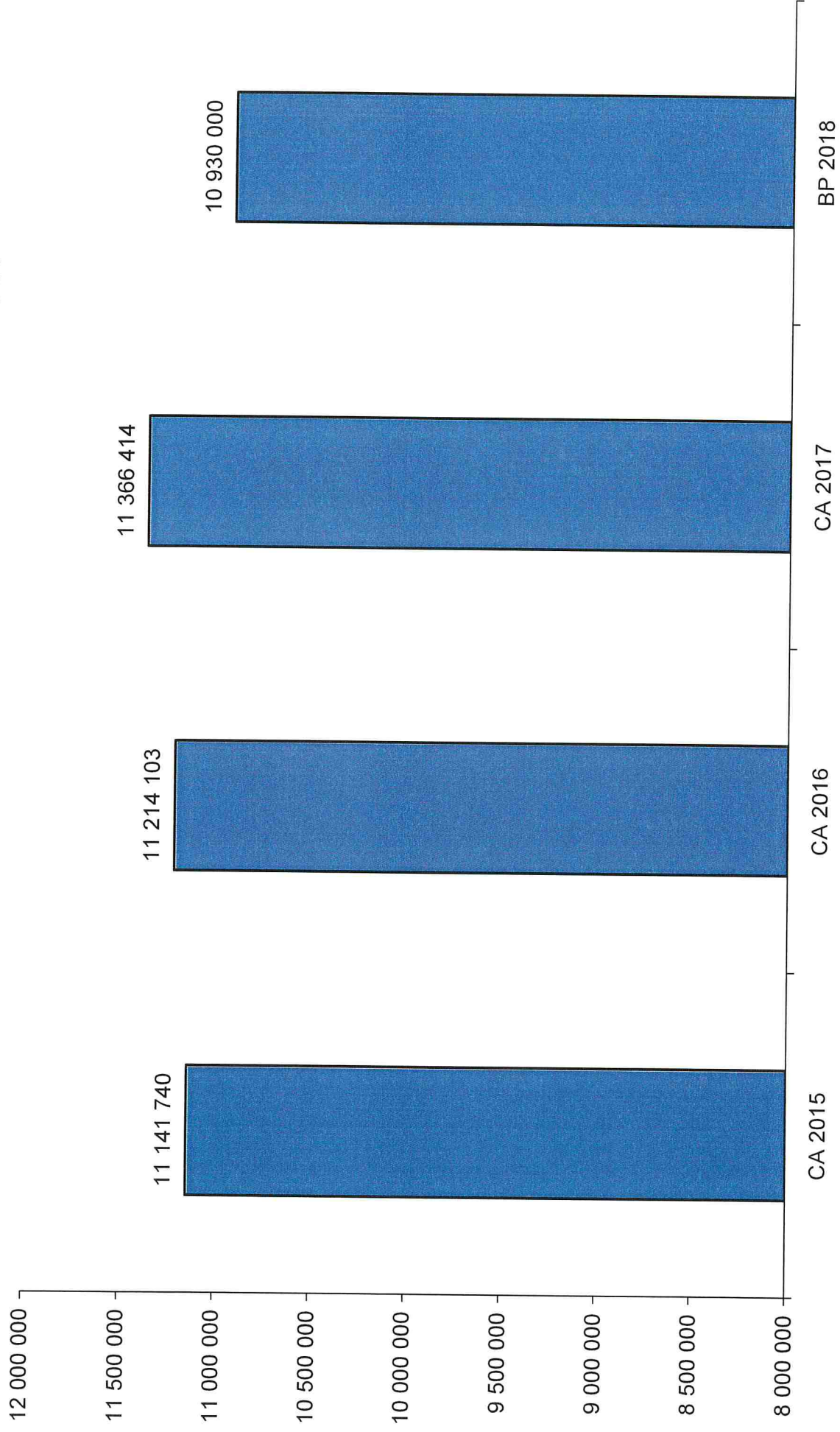
La politique en matière de ressources humaines permet de réduire, sur le périmètre consolidé, le nombre d'agents (de 409 en 2017 à 401 en 2018).

En terme d'équivalent temps plein, sur l'ensemble du périmètre vençois, le chiffre est stable d'une année à l'autre.

	Effectif au 01.01.2018	ETP
VILLE DE VENCE	276	240,39
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	63	54,06
SIVOM DU PAYS DE VENCE	5	5
CAISSE DES ECOLES	5	5
EPA REGIE CULTURELLE	32	23,62
EPIC OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME	20	16,69
TOTAL	401	344,76

Enfin, sur le périmètre consolidé, la ville de Vence ainsi que l'ensemble des ses établissements, contiennent la progression des charges de personnel à 1,18%.

Charges de personnel CA 2015 - 2016 - 2017 & BP 2018



Autres charges de gestion courante : 4,67 M€ en hausse de 6,66% p/r au CA

Le processus de réduction des charges courantes et de stabilisation des dépenses de personnel s'applique également aux établissements publics administratifs que sont le CCAS et la Caisse des Ecoles.

En effet, ces deux établissements voient leur subvention diminuer de 60 000 euros sur cet exercice. Cette baisse de la subvention communale a été rendue possible par les bons résultats budgétaires et financiers enregistrés sur ces établissements depuis plusieurs années.

En 2018, la commune attribuera à l'office Municipal de Tourisme un niveau de subvention identique à celui de 2016, à savoir 562 500 euros.

Une subvention de 1 020 000 euros est attribuée à la Régie Culturelle de Vence, établissement public administratif créé le 1^{er} janvier 2017. Cette hausse de la subvention qui passe de 420 000 euros en 2017 à 1 020 000 euros en 2018 (soit + 600 000 euros) permet à la Régie Culturelle d'absorber les services de la médiathèque et du Centre Culturel.

Ce chapitre comprend également :

- la participation financière au SDIS pour 1 340 200 euros, en hausse de 1,12% en comparaison du réalisé 2017,
- la participation de la ville aux syndicats intercommunaux pour 106 500 euros (le SIVOM du Pays Vençois et le Parc Naturel Régional des Pré Alpes d'Azur),
- les participations obligatoires aux frais de fonctionnement des écoles pour les élèves vençois scolarisés à l'extérieur (65 000 euros),
- les subventions de fonctionnement versées aux associations et organismes para-administratifs.

Atténuation de charge : 351 000 €

Il s'agit de deux contributions obligatoires.

- la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) pour 138 000 euros. Cette contribution est passée de 46 000 euros en 2015 à 138 000 euros en 2017. Pour 2018, elle devrait rester au niveau de l'année dernière.
- Par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017, l'Etat a notifié à la commune sa carence en terme de production de logements sociaux. Ainsi la pénalité de la loi SRU est doublée à compter de 2018 et ce pour une période de 3 ans. Cette pénalité, d'un montant de 942 K€, est fonction des efforts réalisés par la commune en N-2. Elle représentera en 2018 une dépense de 213 K€. Il est rappelé que le versement de la pénalité pour la loi SRU est une charge réelle de fonctionnement, tandis que les aides apportées par la commune dans le cadre du logement social sont des dépenses d'investissement

Charges financières : 422 000 € – stabilité en 2018

Les intérêts de la dette constituent une charge de la section de fonctionnement, tandis que le remboursement du capital représente une dépense d'investissement.

En 2017, la commune a mobilisé 3,3 M€ d'emprunts.

Dans le cadre du contrat de partenariat signé avec la Caisse des Dépôts et Consignation, la commune a mobilisé 1 303 084 euros sur 20 ans pour le programme d'investissement 2017 à un taux de 0%. Par ailleurs, la ville a mobilisé auprès de la Caisse d'Epargne un prêt d'un montant de 2 M€ sur 20 ans à un taux fixe de 1,81% pour financer les opérations de 2017.

Ces prêts à taux zéro permettent à la ville d'afficher en 2018 une charge d'intérêt qui n'augmente pas.

Constitution de provision : 200 000 €

Une provision de 200 000 euros sera constituée en 2018, provision qui sera affectée au paiement à intervenir en 2019 sur le montant de la pénalité SRU pour manque de logements sociaux. Cette somme représente environ 50% de la pénalité 2019 et s'inscrit dans le processus de prudence initié en 2017 sur la prévision des risques à venir.

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 21 509 680 euros

Dont :

- recettes réelles : 21 409 680 euros,
- recettes d'ordre : 100 000 euros.

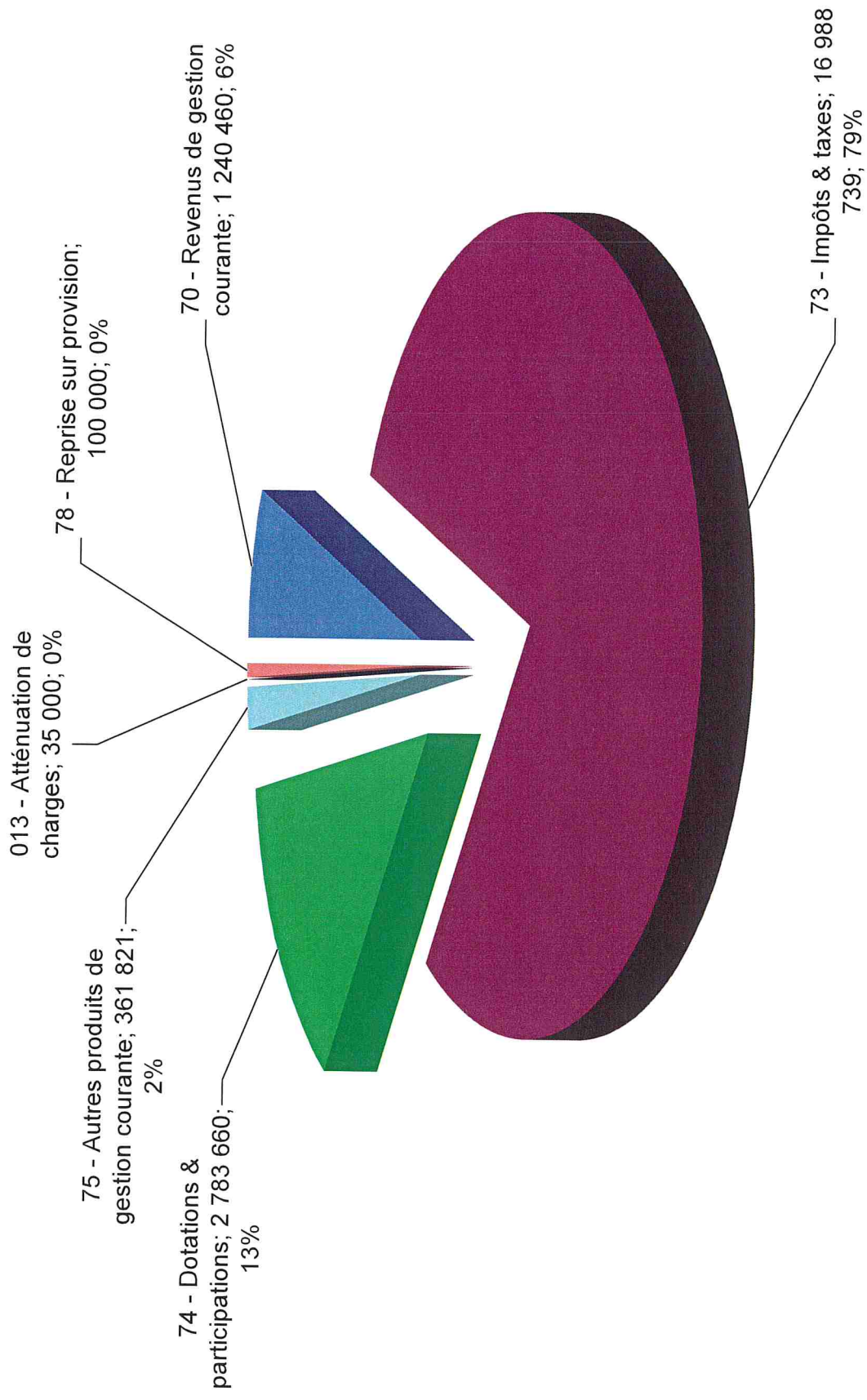
Les axes forts du budget primitif 2018 :

- stabilité des taux d'imposition en 2018
- transfert des recettes de la médiathèque et du centre culturel à la régie culturelle de Vence, soit 140 000 euros,
- droits de mutation estimés au niveau de la recette de 2017,
- maintien des dotations de l'Etat,
- reprise de la provision de 100 000 euros aux fins de règlement d'une partie de la pénalité SRU.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est en progression de 1,18% en comparant le BP 2018 au BP 2017 et une diminution de 0,34% en comparant le BP 2018 au CA 2017.

Le budget 2018 connaît une progression des recettes réelles de fonctionnement plus rapide que les dépenses, 1,18% contre 1,15% en comparant le budget 2018 au budget 2017 et une baisse plus mesurée de ses recettes en comparant le budget 2018 au CA 2017, - 0,34% pour les recettes contre - 0,35% pour les dépenses (hors cessions d'immobilisations).

Les recettes de fonctionnement par nature



Revenus de gestion courante : 1,24 M€, en baisse de 7,73% p/r au CA 2017

Le transfert de l'activité de la médiathèque et du centre culturel entraîne de facto un transfert des dépenses (charges courantes et charges de personnel), mais aussi des recettes affectées à ces services, à savoir les inscriptions à la médiathèque et les recettes liées aux activités du centre culturel. Ces recettes s'élèvent à 140 000 euros en 2018. Les autres recettes ne connaissent que peu de variation.

Dotations et participations : 2,78 M€ en baisse de 3,62% p/r au CA 2017

Il s'agit des versements perçus par la collectivité en provenance de l'Etat (dotation globale de fonctionnement notamment), de la Région, du Département ou des autres partenaires locaux (CAF...), ceci dans le cadre du fonctionnement des services municipaux.

Conformément aux annonces du gouvernement, il n'est donc pas programmé en 2018 de baisses nettes des dotations, mais un contrat de confiance entre l'Etat et les collectivités.

L'arrêt du processus de participation des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat, permettra à la commune de ne pas avoir à supporter, à l'instar des années précédentes, de perte de 340 000 euros.

La dotation forfaitaire sera donc, à l'instar de 2017, calculée en fonction du produit de la DGF en 2017 +/- la variation de population et avec un écrêtement fonction du potentiel financier de la commune.

Cette diminution est estimée en 2018 à 40 000 euros dans l'attente de la notification par les services de l'Etat du montant définitif.

Reprise sur provision : 100 000 €

La provision constituée en 2017 pour 100 000 euros liée au doublement de la pénalité SRU sera reprise au budget 2018 et permettra de financer une partie de la pénalité qui s'élève à 213 000 euros.

Impôts et taxes : 16,98 M€ soit + 1,80% p/r au CA 2017

Le chapitre « impôts et taxes » concerne les recettes à caractère fiscal, c'est-à-dire les impôts ménages, l'attribution de compensation, les droits de places pour les marchés, les droits de stationnement, les droits de mutation sur les cessions immobilières...

Les taux de fiscalité (taxe d'habitation et taxes foncières) demeurent inchangées entre 2017 et 2018, soit respectivement 17,40% (TH), 14,61% (TF) et 12,01% (TFNB).

La réforme portant sur la taxe d'habitation ne devrait pas avoir d'impact négatif sur le budget de la commune.

En effet, la disparition progressive de la taxe d'habitation devrait être compensée en conservant le caractère dynamique des bases d'imposition, à savoir le revenu cadastral de référence.

Depuis le 1er janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre), au lieu du taux d'inflation annuelle prévisionnelle (article 1518 bis du code général des impôts, issu de la loi de finances pour 2017). Ainsi, en 2018, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est de 1,24%, compte tenu de l'inflation constatée (de novembre 2016 à novembre 2017).

Dans l'attente de la transmission par les services de l'Etat des données fiscales, le produit attendu pour l'exercice 2018 a été fixé prudemment à 12 043 823 euros, soit en hausse de 1,33% par rapport à 2017 (+ 171 000 euros).

Les droits de mutation ont été évalués au même niveau que ceux enregistrés en 2017, soit 1 460 000 euros.

Les recettes liées au stationnement seront impactées par la mise en place de la nouvelle politique de stationnement. Les horodateurs ont été installés au cours du premier trimestre 2018. Les équipements nécessaires à la mise en enclos des parkings seront installés courant de l'été 2018. Le taux de perception des recettes devraient de fait nettement s'améliorer. La ville table en 2018 sur une recette prévisionnelle liée aux parkings de 170 000 euros.

Enfin le montant de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité métropolitaine versé par la Métropole Nice Côte d'Azur est inchangé soit respectivement 898 938 euros et 496 978 euros

III. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 : 9 599 160 euros

Dont :

- dépenses financières : 1 640 000 euros,
- dépenses d'équipement : 7 959 160 euros.

Les axes forts du budget primitif 2018 :

- maintien de l'effort d'équipement en 2018, avec un niveau comparable à celui de 2017, qui permet à la ville de préparer l'avenir pour les vençois,
- un effort accentué sur les opérations liées au logement social, qui passe de 300 à 600 K€,
- la poursuite d'une politique de la ville audacieuse avec une provision de 80 000 euros dans le cadre de préemptions commerciales,
- la première phase du programme d'intervention foncière sur le Pra de Julian avec près de 3,13 M€ prévus au budget 2018 sur les 13 M€ provisionnels qui seront investis pour la sécurité des habitants,
- la réhabilitation de la chapelle du Calvaire,
- le lancement de la création du nouveau Centre Culturel Municipal,
- la réhabilitation du parc de la Conque et de la Lubiane avec une première tranche de 150 000 €
- la rénovation du parquet du gymnase Maxime Candau,
- la réhabilitation de l'école Lei Bigaradié.

Logement : 910 000 €

Dont

- 600 000 € de subventions d'équipement pour la création de logements conventionnés,
- 310 000 € pour les actions en faveur de la rénovation, dont 80 000 euros de subventions pour la rénovation de l'habitat, 130 000 euros pour les aides aux particuliers pour la réhabilitation énergétique et 80 000 euros de provision dans le cadre des préemptions commerciales.

Protection des populations – Préservation de l'Environnement : 3 601 430 €

Dont

- 3 132 000 € pour la première phase de l'autorisation de programme d'un montant total de 13 M€ pour l'acquisition de 19 villas sur le site du Pra de Julian. Ces acquisitions seront cofinancés par l'Etat à travers du fonds Barnier qui interviendra à hauteur de 50% du montant des acquisitions, par la Région pour 20%, et enfin par le Département pour 10%.
- 50 000 € pour la maîtrise d'œuvre pour la sécurisation des falaises des Baous.
- 386 430 € d'actions en faveur de l'environnement, dont une première enveloppe de 150 000 euros sur un budget total de 300 000 euros pour l'aménagement du parc de la Conque et du sentier de la Lubiane, 80 000 euros pour l'achat d'équipement pour la gestion centralisée de l'eau et 36 000 euros pour la première phase sur le projet d'énergie renouvelable.

Culture – Patrimoine – Développement Economique et Touristique : 1 134 450 €

Dont

- 480 000 € pour la réhabilitation de la Grande Chapelle du Calvaire,
- 140 000 € pour les travaux de déconstruction de la villa Bellissime, travaux qui s'insèrent dans le cadre général de la réhabilitation de la place du Grand Jardin,
- 86 000 € pour la création du parcours Matisse,
- 300 000 € de crédits pour le lancement de la première phase de l'aménagement du nouveau centre culturel municipal.

Enseignement – Jeunesse – Enfance : 390 530 €

Dont

- 338 000 € de travaux sur l'ensemble des écoles scolaires, dont 155 000 euros pour l'école Lei Bigaradié pour le remplacement des menuiseries extérieures,
- 15 000 € de crédits pour la réhabilitation de la Maison de la Jeunesse et des Loisirs
- 4 000 € pour la pose d'un brise-vue sur le toit de la crèche Véga.

Sport et Vie Associative : 245 600 €

Dont

- 30 000 € pour l'acquisition d'une bâche iso thermique pour la piscine Jean Maret
- 40 000 € pour le remplacement des puits de lumière au gymnase Dandreis,
- 120 000 euros pour le remplacement du parquet au gymnase Candau.

Bâtiments communaux : 284 600 €

Dont

- 100 000 € de dotation de travaux sur l'ensemble des bâtiments communaux,
- 50 000 € de dotation pour la rénovation énergétique des bâtiments,
- 30 000 € dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en ce qui concerne l'Agenda D'Accessibilité Programmé (ADAP),
- 30 000 € pour la mise en accessibilité du Centre Toreille.

Aménagements urbains : 1 080 000 €

Dont

- 116 000 € de crédits affectés au remplacement des horodateurs sur la voie publique,
- 50 000 € pour le renouvellement du matériel de contrôle d'accès de la Cité Historique,
- 340 000 € de travaux d'équipement sur les parkings en enclos,
- 100 000 € pour l'aménagement du parvis suite à la démolition de la villa Bellissime.

Sécurité : 89 950 €

Dont

- 45 000 € de dotation pour le remplacement de véhicules à la police municipale (matériel, caméras, véhicule...),
- 20 000 € de provision pour des travaux sur le bâtiment de la PM.

Divers services : 222 600 €

Dont

- 163 600 € en ce qui concerne les dotations en informatique de l'ensemble des services municipaux dont 50 000 € pour le changement des logiciels comptabilité – paye,
- 59 000 € pour du matériel bureautique, notamment la première phase du renouvellement triennal des photocopieurs.

Remboursement du capital de la dette : 1 540 000 €

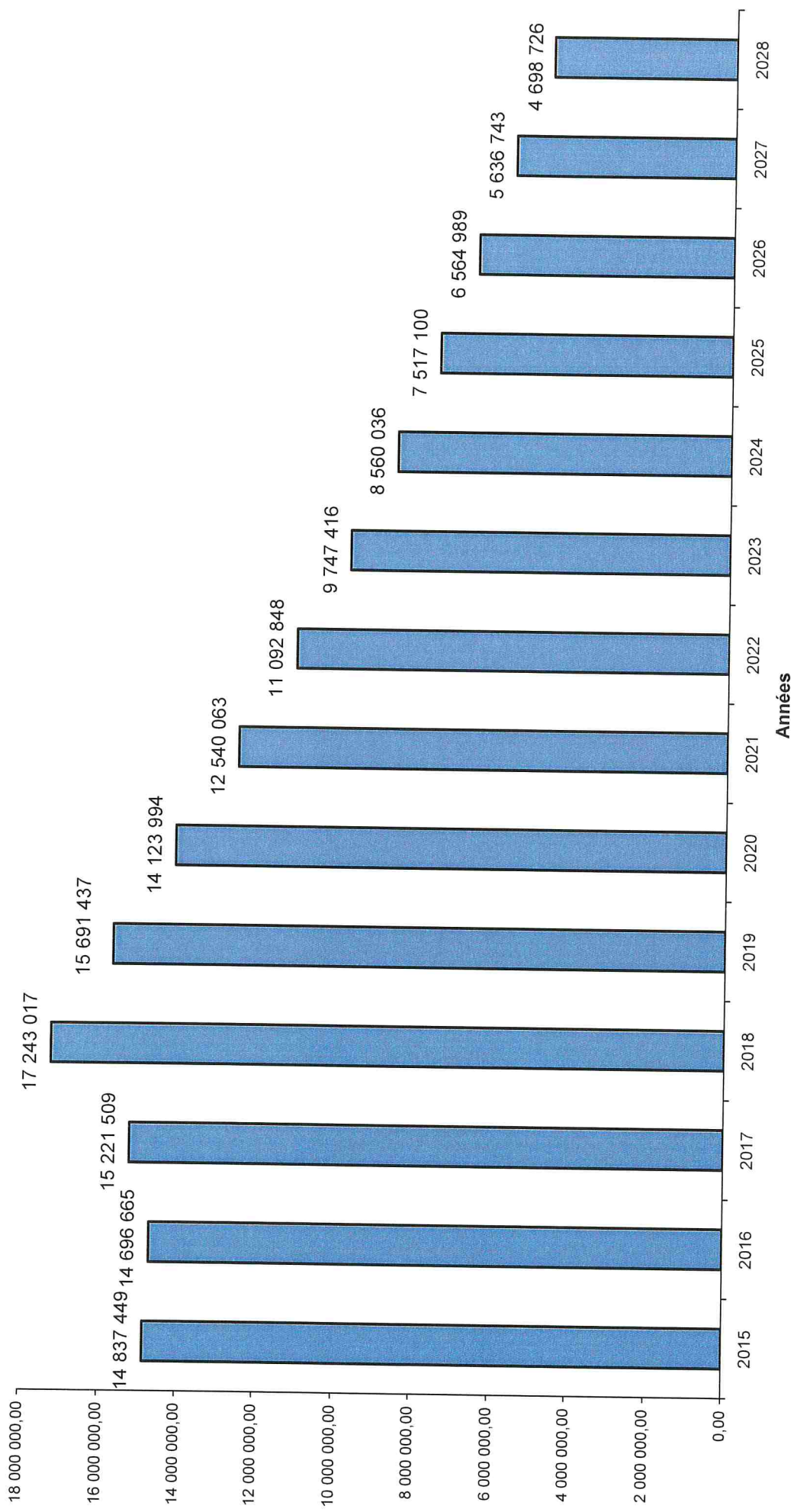
Il s'agit du remboursement du capital de la dette qui a permis de financer les opérations des exercices précédents.

En 2017, dans le cadre du contrat de partenariat signé avec la Caisse des Dépôts et Consignation en 2016, la commune a mobilisé 1 303 084 euros sur 20 ans pour le programme d'investissement 2017 à un taux de 0%.

Par ailleurs, la ville a mobilisé auprès de la Caisse d'Épargne un prêt d'un montant de 2 M€ sur 20 ans à un taux fixe de 1,81% pour financer les opérations de 2017.

Pour mémoire, le montant des travaux d'équipement de l'exercice 2017 se sont élevés à plus de 5,8 M€.

Extinction prévisionnelle de la dette - hypothèse au fil de l'eau



IV. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 : 9 599 160 euros

Dont :

- recettes financières : 3 024 231 euros,
- subventions d'équipement : 3 011 627 euros,
- cession d'immobilisation : 1 000 000 euros,
- FCTVA : 550 000 euros,
- autofinancement et provision : 1 983 302 euros

Les axes forts du budget primitif 2018 :

- dans une période de contraction des dépenses, d'une raréfaction des participations de nos partenaires institutionnels, la ville de Vence génère en 2018 un autofinancement de plus de 1,98 M€, en hausse de 7% par rapport au budget primitif 2017 (soit une augmentation de plus de 130 000 euros),
- le recours prévisionnel à l'emprunt s'élève à près de 2,86 M€, en diminution de plus de 38% par rapport au BP 2017 (soit une baisse de près de 1,8 M€).

Ressources propres internes et externes : 2 533 302 €

Dont

- 550 000 € dû au titre du FCTVA sur les opérations d'équipement de 2017,
- 1 983 302 € d'autofinancement des équipements.

Subventions : 3 011 627 €

Dont

- En ce qui concerne le **Pra de Julian**, 2 584 621 euros de subventions décomposées comme suit,
 - 79 123 € l'**Etat** pour les travaux de drainage,
 - 1 565 905 € de l'**Etat**, à savoir 50% du montant de la dépense, via le Fonds Barnier pour le programme d'intervention foncière pour le rachat des propriétés,
 - 626 362 € de la **Région**, à savoir 20% du montant de la dépense, pour le programme d'intervention foncière pour le rachat des propriétés,
 - 313 181 € du **Département**, à savoir 10% du montant de la dépense, pour le programme d'intervention foncière pour le rachat des propriétés.
- En ce qui concerne les **actions pour la préservation de l'environnement**, 16 120 euros de subventions,
 - 11 200 € de l'**Etat** par l'**ADEME** sur le projet d'énergie renouvelable,
 - 4 920 € de la **Région** pour les études sur la qualité de l'air.
- En ce qui concerne la **construction du nouveau Centre Culturel Municipal**, 407 286 euros de subventions,
 - 207 286 € de l'**Etat** par la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL),
 - 200 000 € de la **Région** par le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

Cessions d'immobilisations : 1 000 000 €

- 1 000 000 € de cession d'actif est prévu au BP 2018

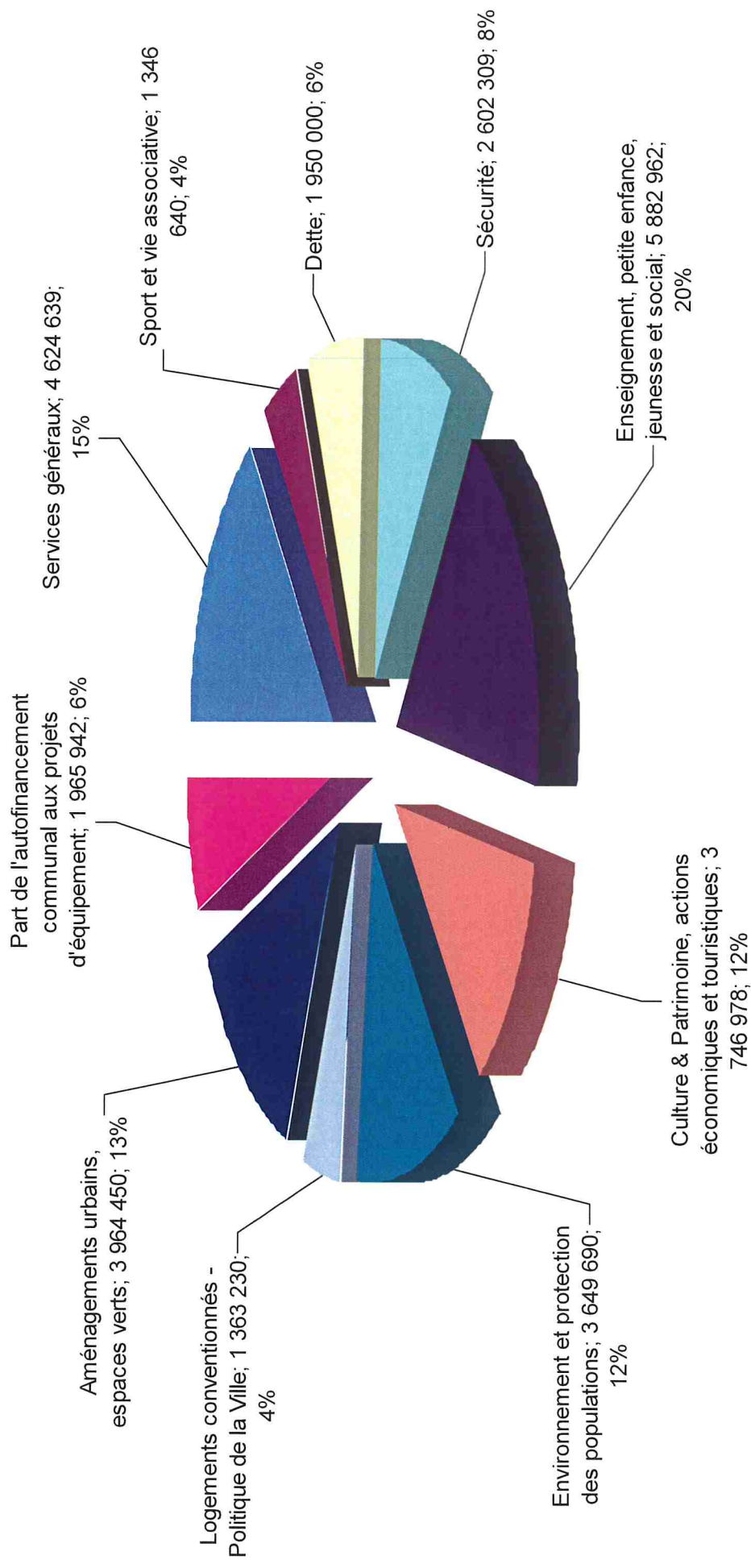
Opérations financières : 3 024 231 €

Dont

- 2 238 179 € d'emprunts nécessaires au financement des équipements 2018,
- 626 552 € d'emprunts à contracter pour financer le solde restant à la charge de la commune sur le programme d'acquisition foncière du Pra de Julian,
- 159 500 € de remboursement de la Métropole de la part capital des emprunts transférés qui arrivera à terme en 2020.

Le BP 2018 (fonctionnement + investissement) par pôles d'activités

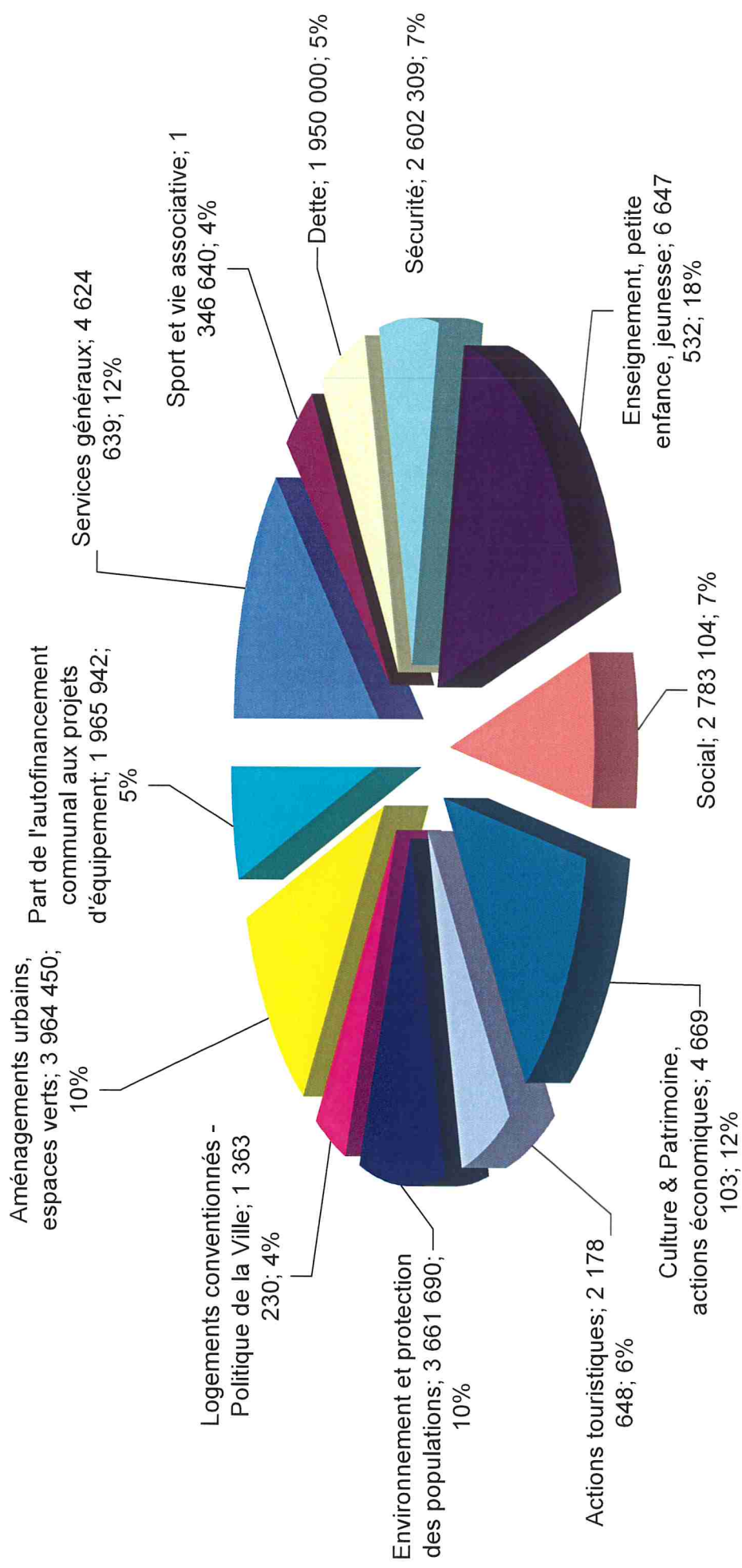
31 108 840 €



Le BP 2018 consolidé (fonctionnement + investissement) par pôles d'activités

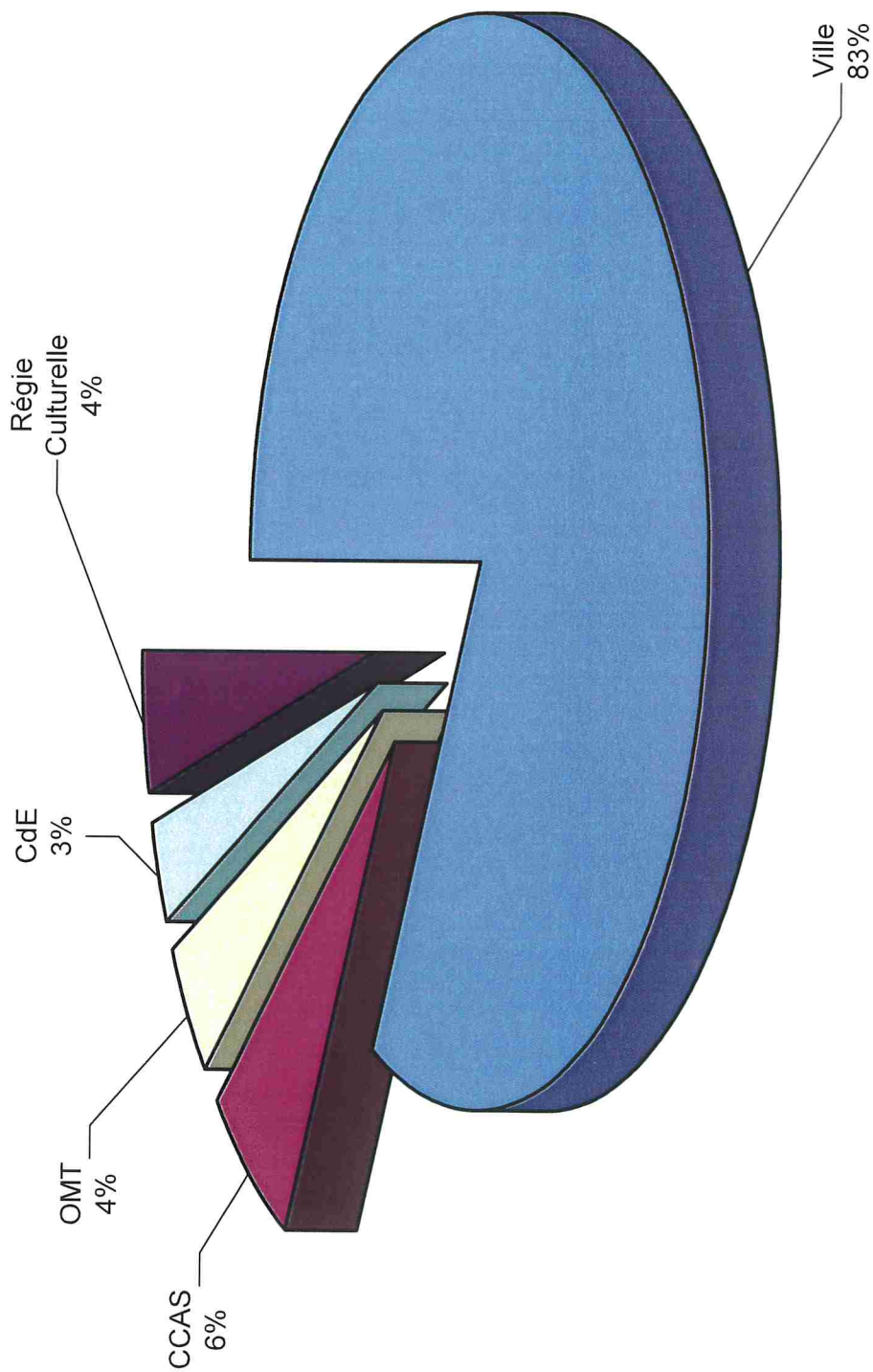
Ville – CCAS – Caisse des Ecoles – Office de Tourisme – Régie Culturelle

Budget total de 37 757 287 €



Ville	Centre Communal d'Action Sociale	Office Municipal de Tourisme	Caisse des Ecoles	Régie Culturelle	Total Vence
31 108 840,00	2 329 873,79	1 557 500,00	1 217 800,00	1 543 272,83	37 757 286,62

BP 2018 CONSOLIDE



Glossaire

Définition du budget

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

L'articulation budget

La structure du budget comporte deux parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se décomposent elles-mêmes en recettes et dépenses. A l'intérieur de chaque section, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir, c'est-à-dire les redevances des services municipaux, les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement), les impôts et taxes, les transferts financiers en provenance de la métropole...

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, acquisitions foncières, opérations pour le compte de tiers...);
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État et des partenaires (conseil régional, conseil général, NCA, CAF...) ainsi que l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire des recettes de la section de fonctionnement sur les dépenses.

Les étapes budgétaires en 2018

- Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 12 février 2018 au Conseil Municipal et a donné lieu à un débat lors de cette même séance.
- Examen du budget primitif le 9 avril 2018 (date limite fixée au 15 avril).
- Examen du compte administratif 2017 avant le 30 juin 2018.
- Reprise des résultats constatés au compte administratif 2017 dès la plus proche décision modificative suivant l'adoption du CA 2017.
- Examen de la décision modificative en cours d'exercice.

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2018 - DEPENSES

Présentation par nature

ARTICLE M 14	CHAPITRES M 14	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation BP / BP	Variation BP / CA
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 260 490	3 308 387	3 122 218	-4,24%	-5,63%
60	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	848 755	859 410	847 160	-0,19%	-1,43%
60611	Eau et assainissement	60 000	65 201,98	65 000	8,33%	-0,31%
60612	Energie - Electricité	290 000	217 643,84	220 000	-24,14%	1,08%
60613	Chauffage urbain		96 442,10	95 000		
60618	Autres fournitures non stockables					
60621	Combustibles	13 950	11 020,36	11 200	-19,71%	1,63%
60622	Carburants	43 000	40 373,88	43 000	0,00%	6,50%
60623	Alimentation	56 895	68 613,52	62 000	8,97%	-9,64%
60628	Autres fournitures non stockées	9 400	12 206,50	8 990	-4,36%	-26,35%
60631	Fournitures d'entretien	28 700	30 056,39	28 600	-0,35%	-4,85%
60632	Fournitures de petit équipement	30 675	21 978,41	21 500	-29,91%	-2,18%
606322	Fournitures de petit équipement	100 000	83 125,08	94 000	-6,00%	13,08%
60633	Fournitures de voirie	53 500	51 112,47	52 500	-1,87%	2,71%
60636	Vêtements de travail	29 950	33 689,46	32 400	8,18%	-3,83%
6064 (1)	Fournitures administratives	11 000	12 649,23	11 000	0,00%	-13,04%
6064 (2)	Fournitures administratives (papier)	7 000	5 051,46	6 000	-14,29%	18,78%
6064 (3)	Fournitures administratives (bureautique)	12 000	5 711,48	11 000	-8,33%	92,59%
6065	Livres, disques et cassettes	18 230	15 953,56	800	-95,61%	-94,99%
60651	Livres, disques et cassettes	4 500	5 128,71		-100,00%	-100,00%
6068	Autres matières et fournitures	79 955	83 451,08	84 170	5,27%	0,86%
61	SERVICES EXTERIEURS	1 088 360	979 081	1 048 320	-3,68%	7,07%
611	Contrats de prestations de services	331 070	334 252,08	402 000	21,42%	20,27%
6132	Locations immobilières	117 230	118 445,34	68 100	-41,91%	-42,51%
6135	Locations mobilières	106 100	72 680,87	75 790	-28,57%	4,28%
614	Charges locatives et de copropriété	37 000	30 816,33	31 000	-16,22%	0,60%
61521	Entretien sur terrains	54 000	45 950,48	40 000	-25,93%	-12,95%
61522	Entretien de bâtiments	36 000	31 155,80	28 400	-21,11%	-8,85%
61523	Entretien de voies et réseaux	900			-100,00%	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	14 000	2 154,32	10 000	-28,57%	364,18%
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	11 300	21 276,53	21 300	88,50%	0,11%
61561	Maintenance	53 000	47 403,69	66 530	25,53%	40,35%
6156	Maintenance	191 640	152 182,65	177 540	-7,36%	16,66%
616	Primes d'assurances	60 000	58 418,68	60 000	0,00%	2,71%
617	Etudes et recherches	7 200		8 280		
6182	Documentation générale et technique	13 050	13 250,36	12 150	-6,90%	-8,30%
6184	Versements à des organismes de formation	18 930	24 109,50	27 930	47,54%	15,85%
61841	Versements à des organismes de formation	5 000	3 580,00	5 000	0,00%	39,66%
6188	Autres frais divers	31 940	23 404,49	14 300	-55,23%	-38,90%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 237 875	1 397 662	1 151 238	-7,00%	-17,63%
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	5 900	2 993,60	8 700	47,46%	190,62%
6226	Honoraires	25 000	58 520,61	25 000	0,00%	-57,28%
6227	Frais d'actes et de contentieux		36 929,95	5 000	#DIV/0!	-86,46%
6228	Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires divers	245 695	344 106,98	189 750	-22,77%	-44,86%
6231	Annonces et insertions	18 000	50 021,80	28 000	55,56%	-44,02%
6232	Fêtes et ceremonies	23 440	16 504,87	19 950	-14,89%	20,87%
6236	Catalogues et imprimés	30 000	39 902,54	19 360	-35,47%	-51,48%
6237	Publications	10 000	12 480,41	15 000	50,00%	20,19%
6238	Dépenses diverses de publicité, publications, relations publiques	1 900	582,92	1 900	0,00%	225,95%
6241	Transports de biens	1 200	234,00	1 200	0,00%	412,82%
6247	Transports collectifs	78 400	67 281,68	71 000	-9,44%	5,53%
6248	Divers transports de biens et transports collectifs	11 000	14 673,23	15 000	36,36%	2,23%
6251	Voyages et déplacements	26 500	32 403,78	10 000	-62,26%	-69,14%
6257	Réceptions	13 760	52 974,49	41 350	200,51%	-21,94%
6261	Frais d'affranchissement	42 000	40 592,59	42 000	0,00%	3,47%
6262	Frais de télécommunication	60 000	57 230,75	60 000	0,00%	4,84%
627	Services bancaires et assimilés	800	819,40	1 000		22,04%
6281	Concours divers (cotisations)	7 668	14 598,00	11 108	44,86%	-23,91%
62848	Redevances pour autres prestations de services	575 000	504 403,64	535 000	-6,96%	6,07%
62881	Autres dépenses diverses de services extérieurs					
6288	Autres dépenses diverses de services extérieurs	61 612	50 406,75	50 920	-17,35%	1,02%
635	IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	85 500	72 234	75 500	-11,70%	4,52%
63512	Taxes foncières	84 000	71 439,11	74 000	-11,90%	3,58%
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500	795,04	1 500	0,00%	

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2018 - DEPENSES

Présentation par nature

ARTICLE M 14	CHAPITRES M 14	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation BP / BP	Variation BP / CA
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 300 000	11 366 414	10 930 000	-3,27%	-3,84%
633	IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	310 051	313 586	299 121	-3,53%	-4,61%
6331	Versement de transport	122 410	124 240,98	118 910	-2,86%	-4,29%
6332	Cotisations versées au FNAL	30 900	31 105,50	28 650	-7,28%	-7,89%
6336	Cotisations au centre national et de gestion de la FPT	138 170	139 575,80	134 310	-2,79%	-3,77%
6338	Autres imôts, taxes et versements assimilés sur rém.	18 571	18 663,61	17 251	-7,11%	-7,57%
64	CHARGES DE PERSONNEL	10 989 949	11 052 828	10 630 879	-3,27%	-3,82%
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	4 967 399	5 176 068,66	4 823 891	-2,89%	-6,80%
64112	NBI, supp. familial de traitement, indemnités de résidence	152 390	181 191,40	153 200	0,53%	-15,45%
64118	Autres indemnités	756 190	792 772,65	783 110	3,56%	-1,22%
64131	Personnel non titulaire - Rémunération principale	1 868 940	1 701 916,55	1 674 140	-10,42%	-1,63%
64138	Personnel non titulaire - Autres indemnités	43 950	19 604,60	78 850	79,41%	302,20%
64168	Autres emplois d'insertion	32 000	77 403,02	32 000		
6451	Cotisations URSSAF	1 291 000	1 219 982,19	1 235 000	-4,34%	1,23%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 604 480	1 598 096,72	1 571 080	-2,08%	-1,69%
6454	Cotisations aux ASSEDIC	72 050	67 187,19	60 300	-16,31%	-10,25%
6455	Cotisations pour assurance du personnel	173 000	172 542,43	180 000	4,05%	4,32%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	18 550	19 213,00	18 308	-1,30%	-4,71%
64731	Allocations de chômage versées directement	10 000	11 121,55	21 000		
6488	Autres charges		15 727,92			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 232 325	4 384 760	4 676 625	10,50%	6,66%
6531	Indemnités	175 000	171 793,04	172 500	-1,43%	0,41%
6532	Frais de mission	500		500	0,00%	
6533	Cotisations retraite (Maire Adjoints)	10 000	7 974,17	8 000	-20,00%	0,32%
6534	Cotisations de sécurité sociale - Part patronale	13 000	7 830,33	8 000		
6535	Formation	5 000	2 274,00	5 000	0,00%	119,88%
654	Pertes sur créances irrécouvrables		3 472,78			
6553	Service d'incendie	1 325 400	1 325 376,24	1 340 200	1,12%	1,12%
6554	Contributions aux organismes de regroupement	110 140	104 976,93	106 500	-3,30%	1,45%
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	9 000	8 718,12	9 000	0,00%	3,23%
6558	Autres contributions obligatoires (ECOLES)	95 000	64 019,68	65 000	-31,58%	1,53%
657361	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - CE	530 000	530 000,00	500 000	-5,66%	-5,66%
657362	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - CCAS	434 000	434 000,00	404 000	-6,91%	-6,91%
657363	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - Régie Culturelle de Vence	420 000	420 000,00	1 020 000	142,86%	142,86%
65737	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - Autres établissements	632 500	832 500,00	562 500	-11,07%	-32,43%
6574	Subventions de fonct. aux associations et personnes de droit privé	472 785	471 825,00	475 425	0,56%	0,76%
658	Charges diverses de gestion courante					
014	ATTENUATION DE PRODUITS	100 000	136 667	351 000	251,00%	156,83%
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU			213 000		
73925	Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales	100 000	136 667,00	138 000	38,00%	0,98%
66	CHARGES FINANCIERES	422 000	418 910	422 000	0,00%	0,74%
66111	Intérêts des emprunts et des dettes	410 000	404 759,38	410 000	0,00%	1,29%
668	Autres charges financières	12 000	14 150,54	12 000	0,00%	-15,20%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	242	44 535	345,35%	18335,65%
6714	Bourses et prix					
678	Autres charges exceptionnelles	10 000	241,57	44 535	345,35%	18335,65%
	TOTAL OPERATIONS REELLES	19 324 815	19 615 379	19 546 378	1,15%	-0,35%
66	CHARGES FINANCIERES (ICNE)	-20 000	-20 086	-20 000	0,00%	-0,43%
6611	ICNE année n	-20 000	-20 086,05	-20 000	0,00%	-0,43%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 836 710			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		12 995,36			
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		1 041 492,99			
676	Différences sur réalisations (positives) transférées en l.		782 221,90			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 025 600	1 291 686	1 081 600	5,46%	-16,26%
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	881 600	827 685,53	881 600	0,00%	6,51%
6812	Dotation aux amortissements des charges à répartir				#DIV/0!	#DIV/0!
6815	Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	144 000	464 000,00	200 000		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	828 829		901 702	8,79%	
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 834 429	3 108 310	1 963 302	7,03%	-36,84%
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 159 244	22 723 689	21 509 680	1,66%	-5,34%

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2018 - RECETTES

Présentation par nature

ARTICLE M 14	CHAPITRES M 14	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation BP / BP	Variation BP / CA
70	REVENUS DE GESTION COURANTE	1 380 460	1 344 399	1 240 460	-10,14%	-7,73%
70311	Concessions dans les cimetières	20 000	16 316,96	20 000	0,00%	22,57%
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	10 000	5 580,00	10 000	0,00%	79,21%
70323	Redevances d'occupation du domaine public et communal	56 400	67 842,97	56 400	0,00%	-16,87%
7062	Redevances & droits des services à caractère culturel	265 000	242 726,06	125 000	-52,83%	-48,50%
70631	Redevances & droits des services à caractère sportif	85 000	69 959,00	85 000	0,00%	21,50%
70632	Redevances & droits des services à caractère de loisirs	38 000	32 432,71	38 000	0,00%	17,17%
7066	Redevances & droits des services à caractère social	324 000	314 849,46	324 000	0,00%	2,91%
7067	Redevances & droits des services périscolaires ...	12 000	9 570,00	12 000	0,00%	25,39%
70688	Autres redevances & droits - Autres prestations de services	4 000	4 406,80	4 000	0,00%	-9,23%
70841	Mise à disposition de personnel facturée (CCAS, CE)	500 000	499 999,47	500 000	0,00%	0,00%
70848	Mise à disposition de personnel facturé aux autres org.	20 000	33 138,44	20 000	0,00%	-39,65%
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	46 060	42 757,11	46 060	0,00%	7,72%
7088	Autres produits d'activités annexes		4 819,65			
O13	ATTENUATION DE CHARGES	35 000	12 352,31	35 000	0,00%	183,35%
73	IMPOTS ET TAXES	16 511 724	16 688 650	16 988 739	2,89%	1,80%
73111	Contributions directes	12 764 808	12 872 404,00	13 043 823	2,19%	1,33%
7321	Attribution de compensation	898 938	898 938,00	898 938	0,00%	0,00%
7322	Dotation de solidarité communautaire	496 978	496 977,00	496 978	0,00%	0,00%
7336	Droits de place	160 000	167 604,33	170 000	6,25%	1,43%
7337	Droits de stationnement	182 000	105 256,24	170 000	-6,59%	61,51%
7343	Taxe sur les pylones électriques	29 000		29 000	0,00%	
7351	Taxe sur l'électricité	540 000	524 313,55	540 000	0,00%	2,99%
73681	Taxes sur la publicité - Emplacements publicitaires					
7381	Taxes afférentes aux droits de mutation	1 440 000	1 623 157,01	1 640 000	13,89%	1,04%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 874 660	2 888 306	2 783 660	-3,17%	-3,62%
7411	DGF - Dotation forfaitaire	1 508 000	1 370 683,00	1 330 000	-11,80%	-2,97%
74127	DGF - Dotation nationale de péréquation		47 981,00	47 000	#DIV/0!	-2,04%
745	Dotation spéciale au titre des instituteurs	3 000	2 808,00	3 000	0,00%	6,84%
746	Dotation générale de décentralisation				#DIV/0!	
74711	Participations - Etat - Emplois jeunes	22 480	42 150,46	22 480	0,00%	-46,67%
74718	Participations - Etat - Autres participations	53 780	92 970,76	53 780	0,00%	-42,15%
7472	Participations - Région				#DIV/0!	#DIV/0!
7473	Participations - Département	16 000	3 673,20	16 000	0,00%	335,59%
7474	Participations - Communes (dérogations scolaires)	55 000	52 619,82	55 000	0,00%	4,52%
7475	Participations - Groupements de collectivités	34 000	1 000,00	74 000		7300,00%
7478	Participations - Autres organismes publics	792 000	732 385,74	792 000	0,00%	8,14%
74833	Etat - compensation au titre de la TP	2 300	3 173,00	2 300	0,00%	-27,51%
74834	Etat - compensation au titre des exonérations des TF	8 100	8 123,00	8 100	0,00%	-0,28%
74835	Etat - compensation au titre des exonérations de la TH	376 000	525 708,00	376 000	0,00%	-28,48%
7484	Dotation de recensement	4 000		4 000	0,00%	#DIV/0!
7485	Dotation pour les titres sécurisés		5 030,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	357 400	388 301	361 821	1,24%	-6,82%
752	Revenus des immeubles	225 000	253 886,41	234 821	4,36%	-7,51%
758	Autres produits de gestion courante	132 400	134 414,79	127 000	-4,08%	-5,52%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 835 548			
773	Mandats annulés					
775	Produits des cessions d'immobilisations		1 821 054,60			
	TOTAL OPERATIONS REELLES	21 159 244	23 157 556	21 409 680	1,18%	-7,55%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			100 000	#DIV/0!	
722	Travaux en régie - immobilisations corporelles				#DIV/0!	
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises au cpte ...		2 660,29			
7815	Reprises sur provisions		144 000,00	100 000		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			100 000	#DIV/0!	#DIV/0!
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 159 244		21 509 680	1,66%	#DIV/0!

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2018

DEPENSES		
Compte	Intitulé	BP 2018
	OPERATIONS FINANCIERES	1 640 000,00
1641 01	Emprunts en euros	1 540 000,00
15112 01	Reprise sur provision pour litiges	100 000,00
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	8 065 660,00
	LOGEMENT	910 000,00
	Logement social	600 000,00
20422 824	Subvention d'équipement pour surcoût foncier	600 000,00
	Actions de rénovation	310 000,00
20422 833	Subvention d'équipement - Maison de l'Habitat Vençois + SPEE	60 000,00
20422 833	Subvention d'équipement - Maison de l'Habitat Vençois + SPEE - mission SEM	70 000,00
20422 824	Subvention d'équipement - rénovations de façades centre ville	80 000,00
20422 90	Subvention d'équipement FISAC - réhabilitation des devantures commerciales	20 000,00
2088 90	Provision pour préemption commerciale	80 000,00
	PROTECTION DES POPULATIONS - PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	3 601 430,00
	Pra de Julian	3 132 000,00
2115 833	Pra de Julian - AP acquisition des propriétés foncières	3 132 000,00
	Falaises des Baous	50 000,00
2313 833	MOE et travaux de sécurisation géotechnique	50 000,00
	Plan de sauvegarde	3 000,00
2188 833	Acquisition de matériel (équipement PCS, automate d'alerte)	3 000,00
	PPRIF	30 000,00
2031 833	MO création d'une voie de bouclage - chemin de la Trappe - Notre Dame des Fleurs	30 000,00
	Actions pour la préservation de l'environnement	386 430,00
	Actions générales	
2031 833	Etude projet énergie renouvelable (méthanisation)	27 800,00
2031 833	Etude projet énergie renouvelable (méthanisation) - mission accompagnement NOVEDIA	9 000,00
2031 833	Etude trame verte et bleue	15 500,00
20422 833	Participation commune mises aux normes ANC	30 000,00
2188 833	Pigeonniers	18 000,00
2313 833	Terrain Passeron - aménagement d'un terrain complanté	32 000,00
2138 833	Terrain Passeron - sécurisation et achat cabanon	6 000,00
2138 833	Terrain Passeron - clotures	3 600,00
2138 833	Terrain Passeron - raccordement eau	6 000,00
	Sentier Lubiane - aménagement du Parc de la Conque	
21318 833	MOE et aménagement sentier + parc de la Conque	150 000,00
	Gestion centralisée de l'eau	
2031 833	Etude / audit	5 730,00
2158 833	Matériel tronc commun + 6 sites	82 800,00
	CULTURE - PATRIMOINE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	1 240 950,00
	Chapelles	490 000,00
2138 3243	Chapelle du Calvaire - Grande Chapelle - réhabilitation intérieure 480 000 €	480 000,00
2138 3243	Chapelle des Pénitens Blancs - éclairage extérieur	10 000,00
	Villa Bellissime	140 000,00
21318 020	Travaux de déconstruction	50 000,00
20422 020	Etude de programmation	90 000,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2018

DEPENSES		
Compte	Intitulé	BP 2018
Régie Culturelle de Vence - Château de Villeneuve - Fondation Emile Hugues		
20422 322	Subventions d'équipement	106 500,00
21318 33	Remplacement alarme et/ou serrures	22 000,00
2313 322	Travaux divers	30 000,00
2313 322	Création espace permanent Matisse	30 000,00
2313 322	Parcours Matisse	86 000,00
Ecole de musique		
2183 311	Matériel électronique	950,00
2184 311	Mobilier	1 000,00
2188 311	Acquisition d'instruments	4 500,00
Médiathèque		
21318 321	Aménagement des abords	30 000,00
Autres actions culturelles		
2313 30	Projet pôle culturel multi-activité - MOE et frais divers	200 000,00
2313 30	Projet pôle culturel multi-activité - Travaux	100 000,00
ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - ENFANCE		390 530,00
Enseignement		
338 000,00		
2184 211	Matériel et mobilier pour écoles maternelles	7 000,00
2184 212	Matériel et mobilier pour écoles primaires	7 000,00
2188 211	Autres immobilisations corporelles	2 000,00
2188 212	Autres immobilisations corporelles	2 000,00
2313 20	Travaux de sécurité dotation annuelle	40 000,00
Ecole maternelle des Baous		
2188 2111	Remplacement des jeux	10 000,00
2313 2111	Remplacement PVC salle de motricité	10 000,00
Ecole maternelle du Suve		
21318 2112	Rénovation de l'éclairage	20 000,00
Ecole maternelle Lei Bigaradié		
2313 2113	Changement des fenêtres	95 000,00
2313 2113	Reprise de l'enrobé de la cour	40 000,00
2313 2113	Auvent sur cour	20 000,00
Ecole maternelle du Signadour		
2313 2114	Aménagement paysager rue St Michel	20 000,00
Ecole Chagall		
21318 2121	Reprise des jointures des verrières + renouvellement des stores	20 000,00
Ecole primaire Saint Michel - Toreille		
21318 2123	Travaux d'aménagement de la cour (gradins + jeux)	30 000,00
21318 2123	Création d'un cabinet médical	15 000,00
Centre de loisirs enfants Marc Chagall		
16 000,00		
2183 421	Ordinateur portable	1 000,00
2184 421	Mobilier	3 000,00
2188 421	Autres matériel	2 000,00
2313 421	Travaux CLSH Chagall - réhabilitation des sanitaires	10 000,00
Maison des Jeunes et des Loisirs		
17 500,00		
21318 4221	Réhabilitation, fourniture et pose d'un rafraichissement d'air	15 000,00
2184 4221	Mobilier	2 500,00
Crèche Véga		
19 030,00		
2184 64	Mobilier	2 730,00
2188 64	Matériel	3 300,00
21318 64	Agencement bibonnerie et change des moyens	4 000,00
2313 641	Travaux creche véga - pose de brise vue	9 000,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2018

DEPENSES		
Compte	Intitulé	BP 2018
SPORT ET VIE ASSOCIATIVE		245 600,00
Sports		245 600,00
PISCINE JEAN MARET		
21318 413	Aménagement régie piscine	3 000,00
2188 413	Acquisition d'une bâche isothermique	30 000,00
GYMNASE DANDREIS		
2188 411	Equipements sportifs gymnase Dandrés	2 850,00
21318 411	Remplacement des puits de lumière	40 000,00
GYMNASE CANDAU		
2184 253	Mobilier Gymnase Maxime Candau	2 850,00
2188 253	Pose de filet pare-ballon - Plafond Dojo	15 000,00
21318 253	Réfection du revêtement de sol	120 000,00
SALLE FALCOZ		
2184 422	Mobilier salle Falcoz	1 900,00
21318 422	Création d'un espace cuisine	15 000,00
SITES SPORTIFS COMMUNAUX		
21318 4123	Tennis des Cayrons - travaux de reprise réseaux d'eaux usées	15 000,00
BÂTIMENTS COMMUNAUX		284 600,00
Centre Toreille		
21318 0202	Travaux de réfection, signalétique et mise en accessibilité	30 000,00
21318 0202	Ascenseur Parking (Réparation Thyssen Terminé sur 2017) + Koné (2018)	9 600,00
CTM		
21318 0203	Travaux de création de vestiaires	50 000,00
Divers		
2138 020	Dotation travaux bâtiments communaux	100 000,00
2138 020	Dotation travaux amélioration énergétique (AMI AREA)	50 000,00
2313 020	Assistance à maîtrise d'ouvrage - Agenda D'Accessibilité Programmé (ADAP)	30 000,00
2138 026	Travaux de sécurisation cimetière du centre	15 000,00
AMENAGEMENTS		1 080 000,00
Aménagements urbains		974 000,00
2152 821	Stationnement Cité Historique - Renouvellement du matériel de contrôle d'accès	50 000,00
2152 821	Installations de voirie	30 000,00
2152 821	Remplacement des horodateurs	116 000,00
2138 821	Travaux d'équipement - Parking en enclos	340 000,00
2138 821	Aménagement stationnement deux-roues	15 000,00
2158 821	Dotation annuelle voirie communale - matériel et outillage technique	30 000,00
2158 821	Acquisition mobilier urbain (pots terre cuite)	25 000,00
2158 821	Signalétique (SIL et panneaux d'information)	25 000,00
2158 821	Sonorisation du centre ville	25 000,00
2313 822	Dotation annuelle VRD	100 000,00
Espaces publics		
2313 821	Aménagement de la Place du Grand Jardin - Etudes	18 000,00
2313 821	Aménagement parvis suite à démolition Bellissime	100 000,00
2313 821	Chemin de la Drailhe	50 000,00
2313 821	Parc de l'Etoile - Démolition bâtiment	50 000,00
Eclairage		25 000,00
2158 814	Illuminations Noël	25 000,00
Espaces verts		10 000,00
2313 823	Espaces verts - dotation annuelle	10 000,00
Véhicules		41 000,00
2182 020	Dotation annuelle véhicules	41 000,00
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT		30 000,00
4541 01	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	30 000,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2018

DEPENSES		
Compte	Intitulé	BP 2018
SECURITE		89 950,00
Police municipale		89 950,00
2182 112	Matériel de transport	45 000,00
2183 112	Matériel électronique (radios + caméras portatives)	3 500,00
2184 112	Mobilier	2 500,00
2188 112	Changement matériel procès verbal électronique	14 000,00
2188 112	Caméras piétons	4 950,00
2188 112	Armement PM	10 000,00
21318 112	Travaux de réaménagement et climatisation réversible RdC 5 bureaux	10 000,00
AUTRES SERVICES		222 600,00
Informatique		163 600,00
2051 020	Licences logiciels	30 000,00
2051 020	Règlement européen RGPD	7 200,00
2051 020	Licences logiciels software assurance	10 000,00
2051 020	Licences CIRIL nouvelle version	50 000,00
2051 413	Informatisation piscine	3 500,00
2051 810	Logiciel urbanisme - saisie dématérialisée des actes	3 600,00
2183 020	Matériel bureautique	35 000,00
2183 020	Plan de Reprise Informatique (PRA)	15 000,00
2183 20	Informatisation des écoles	6 000,00
2183 413	Informatisation piscine	3 300,00
Administration générale		59 000,00
2183 020	Remplacement de photocopieurs (x 10)	33 000,00
2183 20	Remplacement de photocopieurs - écoles	11 000,00
2184 020	Mobilier	15 000,00
TOTAL		9 705 660,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2018

RECETTES		
Compte	Intitulé	BP 2018
OPERATIONS FINANCIERES		
1641 01	Emprunts	3 130 731,00
1641 01	Emprunt spécifique Pra de Julian	2 344 679,00
		626 552,00
27635 01	Créances sur groupement de collectivités (remboursement part capital emprunts globalisés NCA)	159 500,00
PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS		
		4 041 627,00
SUBVENTIONS		
		3 011 627,00
PROTECTION DES POPULATIONS - PRA DE JULIAN		
1322 833	Subvention Région - travaux de drainage du site du Pra de Julian	79 173,00
1321 833	Subvention Etat - FPRNM programme d'intervention foncière du site du Pra de Julian => 50%	1 565 905,00
1322 833	Subvention Région - programme d'intervention foncière du site du Pra de Julian => 20%	626 362,00
1323 833	Subvention Département - programme d'intervention foncière du site du Pra de Julian => 10%	313 181,00
ACTIONS POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT		
1321 833	ADEME - étude de faisabilité d'une unité de méthanisation	11 200,00
1322 833	Subvention Région - études préalables au projet de qualité de l'air extérieur	4 920,00
CENTRE CULTUREL MUNICIPAL		
1321 33	Subvention ETAT DSIPL nouveau Centre Culturel Municipal (15% sur 207 286 €)	207 286,00
1322 33	Subvention Région - FRAT 2016 - création du centre culturel municipal	200 000,00
SECURITE		
1321 112	Subvention Etat - FIPD équipement PM	3 600,00
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
		1 000 000,00
024 01	Produits de cessions d'immobilisations	1 000 000,00
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT		
		30 000,00
4542 01	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	30 000,00
RESSOURCES PRORES INTERNES ET EXTERNES		
		2 533 302,00
Ressources propres externes		
		550 000,00
10222 01	FCTVA	550 000,00
Ressources propres internes		
		1 983 302,00
021 01	Virement section	901 702,00
28 01	Amortissements	881 600,00
15112 01	Provision	200 000,00
TOTAL		9 705 660,00